

INFORMATIONS CORONA VIRUS

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique **uniquement à titre individuel, autour du domicile (limité à 1km), sans aucun rassemblement.**

L'attestation de déplacement est téléchargeable sur : gouvernement.fr/info-coronavirus. Cette attestation est obligatoire à chaque déplacement.

Il est possible de la reproduire à la main sur papier libre.

De nombreux contrôles de police auront lieu sur l'ensemble du territoire. Tout contrevenant à ces directives sera sanctionné d'une amende de 135 € (jusqu'à 1 500 € si récidive) **RESTEZ CHEZ VOUS et EFFECTUEZ LES GESTES BARRIERES POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES.**

RESULTAT DES ELECTIONS DU 15 MARS 2020

Nombre d'électeurs inscrits	1139	Ont obtenu :
Nombre de votants	670	Liste 1 : Une équipe, une com-
Bulletins nuls	24	mune, des projets partagés 353
Bulletins blancs	8	
Nombre de suffrage exprimés	638	Liste 2 : Agir ensemble 285

Sont élus au :

Sont élus au :

CONSEIL MUNICIPAL

Liste : 1

CLÉMENT Benoît
VALLÉE Graziella
LECOMTE Christophe
LOUVEL Emilie
POINSIGNON Cyrille
BOUÉ Emilie
CADO Yoann
FERRÉ Geneviève
HOUGET Fabien
BAZIN Aude
GARNIER François
BOUSSIN Laurence
PELTIER Eric
MARION Pasaline
SORIN Marc

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Liste 1 :

CLÉMENT Benoît
VALLÉE Graziella

Liste 2 :

BLANCHARD Hubert

Liste 2 :

BLANCHARD Hubert
ROBERT Laure
TOURTIER-GENDROT Willy
LE PIT Isabelle

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 janvier 2020

Travaux d'extension du cimetière : modification du dossier de consultation des entreprises pour le lot 2 « gros-œuvre, carrelage, faïence ». Le Conseil accepte la modification du cahier des charges concernant la construction du columbarium avec un liseré en brique sur la longueur du mur au niveau de la base des cases et après vote, par 9 voix pour et 4 voix contre, décide un décalage de 10 cm (formant tablette) devant les cases funéraires et à l'unanimité décide de demander un devis près de l'entreprise Bardou pour la fourniture des portes des cases en métal thermolaqué.

SMICTOM : présentation du rapport d'activité 2018. Le Conseil après vote, 4 abstentions, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport présenté.

Viabilisation de terrains : vente du lot C situé 14 rue Abbé Maignan. Le Conseil à l'unanimité accepte la vente du lot C à M. et Mme Denis et Chantal Aubert domiciliés à Chateaugiron au prix de 59 625 € ht soit 71 550 € ttc.

Demande des Consorts Amoureux (propriétaires n° 3 rue Robert Lequerré) pour création d'un droit de passage (servitude) sur la propriété communale 1 rue Robert Lequerré (Résidence de Bon Abri) .../...

MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

En raison de l'épidémie de covid 19, l'accueil de la mairie est fermé jusqu'à nouvel ordre. Nous ne prenons plus également de dossier d'urbanisme.

Les renseignements téléphoniques et un accueil minimum pour les missions d'état-civil essentielles uniquement, sont assurés aux horaires habituels de la mairie. Le service technique est joignable en cas d'urgence au 06.30.34.26.46.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Santé publique France

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL AJOURNÉ

Information de la Préfecture du 19 mars 2020 : Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus qui sévit en France, le Maire et ses Adjoints poursuivent leur fonction jusqu'à nouvel ordre. Une fois les conditions sanitaires réunies, les conseils municipaux élus à l'issue du 1er tour pourront être installés et élire leurs nouveaux exécutifs dans les délais les plus brefs.

SOLIDARITÉ POUR VOTRE ENTOURAGE

Faisons preuve de solidarité et de civisme en cette période de confinement strict. Chacun de vous est invité à faire preuve de solidarité en rapportant des situations d'isolement qu'il pourrait identifier dans son entourage. Vous pouvez bénéficier d'un taxi dans le cadre du transport à la demande pour faire vos courses (se renseigner à la mairie). Le Theillais se propose d'effectuer du portage de repas ou commande de viande, épicerie, fruits et légumes. S'adresser au 02 99 47 74 04.

.../... Le Conseil à l'unanimité accepte de créer un droit de passage en faveur de la propriété située au n°3 rue Robert Lequerré, frais à la charge des demandeurs.

Urbanisme : mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour mise en place d'un PUP pour le lotissement de M. et Mme Marc Aubin. Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitre pour 6 demi-journées soit la somme de 2 100 € pour accompagner la collectivité dans l'étude à la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) pour ce lotissement.

Réservation foncière : projet d'acquisition du terrain de M. Jean Haslé aux Croisettes. Demande de remboursement des frais engagés. Le Conseil suite au compromis signé avec une société d'aménagement par M. Haslé préalablement à l'accord de vente donné à la Commune, et après vote, 2 abstentions, demande à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil d'un avocat pour suite à donner au dossier.

Urbanisme. Droit de Prémption Urbain : Examen de 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner. Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter les biens suivants : 8 Allée des Tilleuls, parcelle ZN n° 239 ; 18 Allée des Tilleuls, parcelle ZN n° 249.

.../... Résidence de Bon Abri : location de l'appartement n° 2. Le Conseil accepte la location de l'appartement T1 bis d'un loyer de 182.81€ à M. Tristan Goulias et Melle Cindy Coquelin à compter du 15 janvier 2020.

Ressources Humaines : transfert du personnel de la bibliothèque à Roche aux Fées Communauté. Modification du tableau des effectifs de la collectivité. Le Conseil Municipal accepte le transfert de l'agent communal de la bibliothèque à Roche aux Fées Communauté à compter du 1^{er} janvier 2020 et modifie le tableau des effectifs de la collectivité en conséquence (10 agents à compter de cette date).

Ressources Humaines : révision de la participation aux dépenses de protection sociale des agents au titre de la prévoyance « maintien de salaire ». Le Conseil après vote, 2 abstentions, accepte de revaloriser la participation forfaitaire mensuelle versée aux agents de 5.80 € à 10 € (alignement sur la Communauté de Communes).

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 février 2020

Roche aux Fées Communauté. Convention constitutive de groupement de commande pour vérifications réglementaires des bâtiments (installations électriques, gaz, ...). Le Conseil à l'unanimité des suffrages exprimés, 5 abstentions, décide d'adhérer au principe de partenariat avec Roche aux Fées communauté et les communes qui souhaiteront participer.

PUP Garnier : proposition modification pour demande de versement du solde. Mme Boué, intéressée, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote. Le Conseil à l'unanimité décide de modifier le tableau des participations demandées compte-tenu des travaux qui ne pourront être réalisés (extension de l'école publique : -5 454 €) et du devis accepté pour les travaux urbains et paysagers sur le domaine public s'élevant à 6 021.29 € (- 3 802.71 € par rapport à l'estimatif), soit un nouveau montant total de 16 626.90 € au lieu de 25 883.61 € et propose aux Consorts Garnier de modifier par avenant n° 1 le montant et les modalités de versement.

Urbanisme. Examen des scénarios pour la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial ou d'une taxe d'aménagement sectorielle pour le lotissement de M. et Mme Marc Aubin. Le Conseil à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions) décide d'appliquer une Taxe d'Aménagement avec taux sectorisé sur les parcelles section ZN n° 288 et n° 289 à la Huberdière, située en zone 1AUE au PLU et à la majorité fixe à 4.5 % le taux de la taxe d'aménagement applicable à ces parcelles.

Réserve foncière : projet d'acquisition du terrain de Jean Haslé aux Croisettes, point sur le dossier après rendez-vous avec l'avocat. Honoraires pour intervention du Cabinet Coudray.

Mme le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu le 6 février en mairie avec Me Romain Thomé, avocat au Cabinet Coudray de Rennes, et rend compte aux Membres présents des démarches à venir envisagées pour que la Commune puisse acquérir ladite parcelle. Le Conseil à l'unanimité accepte les honoraires s'élevant à 1 782.50 € ht.

Urbanisme. Droit de Préemption Urbain : Examen de 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant : le Conseil à l'unanimité des suffrages décide de ne pas préempter : un bien situé 16 rue A. de Léon des Ormeaux ; un bien situé 12 rue Amiral Ducrest .

Demande par la Société ASMR Thermolaquage d'une participation financière de la commune pour implantation d'un poteau d'incendie. Mme Forestier, intéressée, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil à l'unanimité décide de participer à hauteur de 50% du coût de la fourniture et pose du poteau d'incendie soit la somme à régler de 954 € ttc selon le devis établi par Véolia.

Examen de la demande de M. et Mme Gendreau de modification des limites de leur propriété avec la Commune au Square du Verger. M. Gendreau, intéressé, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote. Le Conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) décide de proposer à M. et Mme Gendreau la cession au prix de 75 € ht le m², soit 90 € ttc, du terrain formant une bande de 1.60 m de large sur 30 m de long (soit 48 m² environ) pris sur le Square du Verger pour leur permettre en agrandissant leur propriété de procéder ainsi sur ce terrain à des plantations ; frais de bornage et de notaire à charge des demandeurs ; et décide en cas de refus à cette proposition, que la Commune réalisera sur le terrain communal, en limite de propriété, une clôture en grillage pour sécuriser l'aire de jeux du Square du Verger.

Demande de l'Association des Anciens Combattants de participation financière de la Commune pour l'acquisition d'un drapeau pour les Combattants de la guerre 1914-1918. Le Conseil à l'unanimité décide d'accepter le devis de l'entreprise ALPHA-B de Caïron (14610), s'élevant à 850 € ttc pour la réalisation d'un drapeau brodé « Combattants 1914-1918 » au nom de l'association locale des Anciens Combattants, déduction sera faite si elle est accordée de l'aide financière sollicitée près du Service départemental d'Ille et Vilaine de l'ONAC.

Finances. Vote des subventions 2020 aux associations.

Le Conseil Municipal, après vote : 1 voix pour augmentation de 2% et 16 voix pour augmentation de 1.5%, décide à la majorité de revaloriser de 1.5 % les subventions et décide d'accorder pour 2020 aux associations, les subventions suivantes :

Ass. Anciens Combattants - Le Theil de Bretagne	256,00 €
Ass. Club de la Joie - Le Theil de Bretagne	613,00 €
Amicale Ecole Publique - Le Theil de Bretagne	441,00 €
Ass. APEL (RPI Coësmes - Le Theil)	441,00 €
Ass. La Gaule Theillaise	197,00 €
Ass. Atelier Floral - Le Theil de Bretagne	197,00 €
Ass. Chemins et randonnées Retiers - Le Theil	197,00 €
Ecole Publique - Le Theil (voyage//sorties)	1 734,90 €
Ecole Saint Marie - Le Theil (voyage//sorties RPI)	1 596,00 €
Ass. Essé - Le Theil Football Club	763,60 €
Ass. A Fonds La Gym - Le Theil de Bretagne	570,40 €
Ecole Publique - Le Theil (déplacements)	800,00 €
Ass. Crocq Vacances à Retiers	13 649,73 €
Ass. Espace Jeunes à Retiers	2 923,91 €
Ass. Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	69,00 €
Ass. La Prévention Routière	69,00 €
Ass. Aide au Dévelop. du Burkina Faso à Retiers	69,00 €
Ass. L'Outil en main du Pays de la Roche aux Fées	110,40 €
Ass. Union Cycliste de Retiers	239,20 €
Ass. Club de Judo de Retiers	92,00 €
Ass. Retiers Pays Roche aux Fées Hand Ball	368,00 €
Ass. AMR - Musculation restérienne	128,80 €
Ass. Jogging Club de Retiers	92,00 €
Ass. Tennis Club de Retiers-Martigné	73,60 €
Ass. Les Jongleurs GYM - La Guerche	18,40 €
Ass. Les Fées grimpent - Coësmes	202,40 €
Lycée JMLamennais Asso. Culture and Co-Retiers	1 062,60 €
Lycée Saint-Yves - Bain de Bretagne	161,00 €
Maison Familiale Rurale-Montauban de Bretagne	32,20 €
BTP - CFA Loire-Atlantique	32,20 €
Ass. FNATH - La Guerche de Bretagne	69,00 €
Ass. Soins palliatifs - Bain de Bretagne	69,00 €
Ass. ADOT Ille et Vilaine	69,00 €
Ass. Secours Catholique de Retiers	69,00 €
Ass. Alcool Assistance La Croix d'Or, Piré S/Seiche	69,00 €
Ass. Rêves de Clowns	69,00 €
Ass. Handicap Service 35	69,00 €

CCAS

Annulation du repas prévu le jeudi 23 avril. La nouvelle équipe avisera de la suite à donner.

AUX SAVEURS DU THEIL - 16 rue Amiral Ducrest 02.99.44.74.16

Vos nouveaux boulangers vous accueillent le lundi, jeudi et vendredi de 6h30 à 19h ; le mardi de 6h30 à 20h30. Des pizzas à emporter sont proposées le mardi soir de 18h à 20h30 sur commande. Le samedi et dimanche de 7h à 13h. N'hésitez pas à venir nous rendre visite pour y découvrir nos pains, viennoiserie et pâtisseries faites maison.

SOLITUD'ECOUTE POUR LES + DE 50 ANS au n° 0 800 47 47 88

Des bénévoles sont à votre écoute de 15 heures à 20 heures tous les jours, 7j/7, y compris les week-ends et jours fériés. Ce service est gratuit, anonyme et confidentiel.

SMICTOM

Les déchèteries sont fermées au public depuis le 17 mars et jusqu'à nouvel ordre. La collecte des déchets ménagers des usagers est assurée normalement dans les jours qui viennent. Tél : 02 99 74 44 47 ou contact@smictom-sudest35.fr de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. <http://www.smictom-sudest35.fr/actualites/778-continue-du-service-public.html>

HORAIRE DE LA MAIRIE : tous les matins 8h30 à 12h30 et lundi après-midi, 13h30 à 18h30.

Parution le lundi 30 mars 2020
pour infos - Le Theil n° 251 articles à déposer
pour le 15/04/2020 à la mairie
Responsable de publication : Marie-Annick Boué
Rédaction et impression : Geneviève Ferré et Secrétariat
Mairie Tél. 02.99.47.74.07
mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr - Tirage 660 exemplaires.

